

REVUE DE LA SEMAINE

La grande nouvelle de la semaine est celle de la réunion du Congrès qui doit avoir lieu vers le milieu de juin à Berlin, relativement à la question d'Orient. La première démarche pour un accord définitif entre la Russie et l'Angleterre est due aux efforts du comte Schouvaloff et du prince impérial d'Allemagne.

Est-ce la paix? Beaucoup le croient, un plus grand nombre en doute.

Si l'on en croit les dépêches, le Souverain-Pontife, Léon XIII, serait malade. On va même jusqu'à dire qu'il songerait à abdiquer.

Pendant que les libres-penseurs de Paris célébraient le centenaire de Voltaire avec beaucoup d'éclat, les catholiques, réunis dans les églises, demandaient à Jésus-Christ de pardonner à la France cet acte d'impunité. C'est à Notre-Dame surtout que la cérémonie a été la plus imposante.

NÉCROLOGIE

A Sainte-Mélanie de D'Aillebont, le 21 mai, au manoir seigneurial, Louis Levesque, éc., notaire, a rendu sa belle âme à Dieu, muni de tous les secours de la religion. Doué de toutes les qualités qui constituent le parfait chrétien, il sut s'attirer l'estime et l'amitié de tous ceux qui ont eu quelques rapports avec lui. Sa grande charité, son caractère doux et conciliant lui avaient attaché tous les cœurs, et le font grandement regretter de ceux qui l'ont connu.

Il fut conduit à sa dernière demeure, entouré d'un grand nombre d'amis, venus de toutes parts rendre témoignage à ses vertus civiles et chrétiennes.

ENFANTS TROUVÉS

On entend souvent dire et on est porté à croire quelquefois que les hospices de maternité et les hospices consacrés aux enfants-trouvés sont un encouragement donné au vice, ou bien on trouve étrange et cruel que l'enfant soit séparé de la mère. Le Dr Brocard, de Paris, vient de publier à ce sujet, dans le *Figaro*, un article que nous croyons devoir reproduire en partie, pour montrer que ce que la charité catholique fait est généralement bien fait. Il est bon de remarquer que les Tours dont il parle étaient des hospices pour les enfants-trouvés. Voici ce qu'il dit :

Le Tour a été remplacé par les secours aux filles-mères, qui malheureusement sont devenues la règle, au lieu d'être, comme autrefois, l'exception. On a dit que l'enfant nourri, élevé par sa propre mère, moyennant un secours, moraliserait la fille qui avait commis une faute. C'est là une des plus grandes utopies que je connaisse. L'amour maternel ne se décréte pas. Je n'ai pas besoin de dire ici combien je suis partisan de l'allaitement maternel, puisque ma carrière médicale a été consacrée à en célébrer les splendeurs, à en faire connaître les avantages, soit pour la mère, soit pour l'enfant. Mais pour qu'une femme nourrisse son nouveau-né, il faut qu'elle le puisse. Il faut, en outre, qu'elle le veuille. Or, la plupart des filles-mères, cela est triste à dire, désirent abandonner leurs enfants au lieu de les nourrir. Avec le secours qu'on leur donne aujourd'hui, et dont on a fait la règle, elles les élèvent malgré elles, et le résultat obtenu est déplorable.

Le secours que l'on donne aux filles-mères est notoirement insuffisant et ne sert qu'à une chose, à leur permettre de tuer leurs enfants promptement ou lentement.

Quelques-unes, ce sont les maladroités, les tuent promptement et vont à la Cour d'assises.

D'autres, ce sont les plus nombreuses, les tuent *lentement*, en les faisant manger ou en leur faisant suivre un régime détestable. Celles-ci ne vont pas à la Cour d'assises et ne courent aucun risque. Ce genre d'infanticide est d'autant plus facile à commettre qu'il est toujours impuni, par la raison bien simple que les décès de ces enfants ne sont jamais comptés, comme le prouve cette phrase (page 188) de l'*Enquête de 1860* : "Les administrations départementales n'ayant aucun intérêt à nuancer la recherche des décès de ces enfants, le nombre de ces décès n'a pas été constaté." Faut-il s'étonner après

cela que les statistiques mortuaires officielles des enfants *secourus*, diffèrent considérablement des statistiques mortuaires réelles?

Voici quelques exemples de ces deux genres d'infanticides.

La fille Eugénie Audelair met au monde, le 11 juillet, à la Charité de Lyon, un garçon né viable. On refuse de garder son enfant et, selon la règle établie, on la force à l'emporter. Le 21 juillet, après avoir erré l'après-midi sur les quais du Rhône et attendu la nuit, elle descendit sur le bord du fleuve et y jeta son enfant, dont le cadavre fut retrouvé trois jours après à Chanas. Cette fille fut condamnée à dix ans de travaux forcés. Si cet enfant eût été mis au Tour, ou adopté par l'hospice, au lieu d'être confié à sa mère, avec un secours, il est évident qu'il n'eût pas été jeté dans le Rhône. Où donc est la moralité de ce fait?

Une fille qui avait réussi à cacher sa faute, accouche à la Charité de Lyon. Là, elle apprend qu'elle doit et nourrir et emporter son nouveau-né, au lieu de le laisser à l'hospice. C'est la règle... Obligée de retourner chez elle avec ce témoin vivant d'une faute que tout le monde ignorait, elle prit son enfant en horreur et ne voulut pas le nourrir. Elle le déposait chez ses voisins ou l'enfermait dans sa chambre lorsqu'elle allait travailler. Ce malheureux petit être mangeait, buvait tout ce qu'on lui donnait. Le jour où *je le vis* (il avait dix mois), il était chez une voisine et *dévorait* une pêche malgré la diarrhée qu'il avait. Il était dans un état de maigreur affreuse, et mourut quelques jours après. Cette fille ne fut pas poursuivie. Où donc encore est la moralité de ce fait?

A la Maternité de Montpellier, deux filles-mères dont on avait refusé de garder les enfants causaient entre elles.

—Que vas-tu faire de ton mioche, dit l'une de ces filles à sa camarade, puisqu'on te force à le garder?

—Oh! il n'en aura pas pour longtemps. Il fait froid, je ne vais pas le couvrir, il s'enrhumerait et ce ne sera pas long.... Et toi?

—Oh! moi, je suis malade, je ne peux pas sortir, mais je vais le bourrer de soupe et il crèvera.....

Voilà ce qu'a entendu Mme Anna Pucjac, la sage-femme en chef de la Maternité de Montpellier.

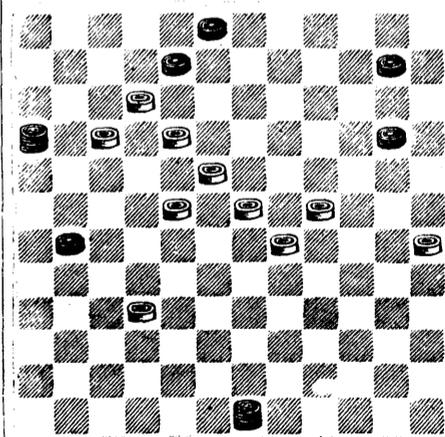
LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, devront les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, bureau de *L'Opinion Publique*, Montréal.

PROBLÈME No. 127

Composé par M. F. BLACK, Montréal.

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et gagnent.

Solution du Problème No. 125

Les Blancs jouent de	Les Noirs jouent de
58 51	45 47
54 48	50 12
35 28	22 24
48 51	47 36
42 5	et gagnent

Solutions justes du Problème No. 125

Montréal:—Alexis Groulx, H. Chartier, J. Primeau et O. Robillard  
Québec:—N. Langlois, J. Lemieux.

LES ECHECS

Adresser toutes les communications concernant ce département à M. O. TREMPÉ, No. 638, rue Saint-Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 118: MM. J. A. Gussion, Northampton, Mass., Etats-Unis; N. P. Sorel; P. O. Giroux, J. L. P., M. Toupin, T. Lafrenière, et N. Lafrenière, Montréal; L. O. P., Sherbrooke; A. C. Saint-Jean; Z. Delaunais, H. M. et V. R. Gagnon, Québec.

"L'ASSOCIATION D'ECHECS DU CANADA."

Le septième Congrès annuel de cette Association se réunira en cette ville, jeudi, le 20 août prochain et les jours suivants.

Un tournoi de parties sera ouvert à tous les résidents de la Province sur paiement d'une piastre d'entrée. Il y aura trois prix qui seront adjugés aux concurrents qui auront gagné le plus grand nombre de parties.

1er Prix.....	\$40
2me ".....	20
3me ".....	10

Les prix ne seront pas d'une valeur moindre que celle mentionnée, mais pourront être augmentés si les fonds de la caisse le permettent. Les conditions du tournoi seront discutées le jour de la première assemblée, et adoptées à la majorité des membres présents.

Un tournoi de problèmes sera aussi ouvert aux mêmes conditions que pour les parties.

Les problèmes devront être de deux, trois et quatre coups, avec le mat ordinaire, et ne devront pas encore avoir été publiés; la position dans chaque problème devant être de celles qui peuvent se rencontrer dans le cours d'une partie. Voici les prix :

1er prix: problème en 2 coups.....	\$10
2me ".....	3
3me ".....	4

Chaque compositeur a le droit d'envoyer autant de problèmes qu'il lui plaira. Il devra joindre un motto à chacun, et envoyer le même motto avec son nom et adresse, dans une enveloppe cachetée, au Président de l'Association, pour qu'elle lui soit remise le ou après le 20 août prochain.

La valeur de chaque problème sera jugée par un ou plusieurs juges nommés à l'assemblée précédente.

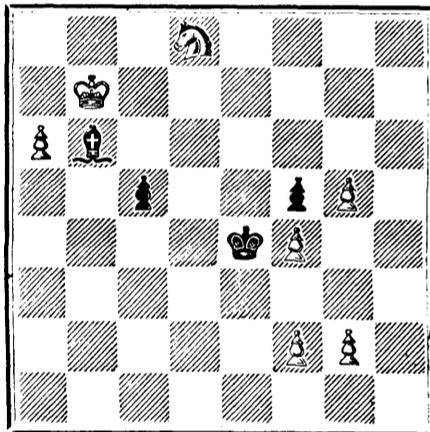
La souscription annuelle à l'Association est, pour les Clubs, 50; pour un seul membre, \$1; pour la vie, \$20.

Il est urgent que tous les membres renouvellent leur souscription sans délai, et que les Secrétaires des Clubs envoient immédiatement le montant de leur Club respectif au secrétaire de l'Association, Jacob G. Ascher, ou au président, H. A. Howe, éc., Montréal.

PROBLÈME No. 121.

Composé par M. J.-G. ASCHER, Montréal.

Noirs.



Blancs.

Placez une Dame, blanche ou noire, sur une des cases (la même pour une couleur ou l'autre), pour que la Dame représentant sa couleur fasse échec et mat en 2 coups.

SOLUTION DU PROBLÈME NO. 119.

Blancs. Noirs.

- 1 T 4e F D
- 2 F 7e R, échec
- 3 D fait échec et mat.

(A)

- 2 T 5e F D
- 3 D fait échec et mat.

(B)

- 2 D 6e R, échec
- 3 T 4e F R, échec déc. et mat.

(C)

- 3 T pr. P, échec et mat.

NAISSANCES

A Montréal, le 29 mai dernier, madame Jos.-R. Duchesneau, une fille.  
A Plessisville-Somerset, comté de Mégantic, le 27 mai dernier, la Dame de L. J. Piau, éc., avocat, un fils.

Il est deux heures du matin. Baptiste, vieux serviteur dévoué, s'est endormi devant le feu, attendant son maître.

Ce dernier rentre, aperçoit son domestique, et va doucement se mettre au lit sans le réveiller. Au bout d'une minute, Baptiste ouvre les yeux, s'étire, regarde la pendule et s'écrie :

—Mais il ne rentre donc pas, ce vieux serin-là ?

Une voix lui répond du fond de l'alcôve :  
—Baptiste, vous pouvez aller vous coucher, le vieux serin est rentré !

\* \* \*

F... vient de perdre son oncle. Un oncle à héritage, bien entendu.

Dans un premier mouvement de pudeur, voulant conserver les traits de son bienfaiteur, il commande, d'après la photographie du défunt, un portrait à l'huile.

Le peintre arrive.  
—Faites-moi quelque chose de bien, lui dit-il.  
—Ne craignez rien, répond le peintre, il sera vivant !

Et aussitôt :  
—Gardez-vous-en bien !



Chemin de fer Canadien du Pacifique.

Embranchement de la Baie-Georgienne.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées : "Soumission pour l'Embranchement de la Baie-Georgienne," seront reçues jusqu'à midi de samedi, le 29ème jour de juin prochain.

La ligne s'étendra depuis la Station O du tracé de 1877, sur le côté Ouest de la rivière du Sud, près du bureau de poste de Nipissingan, jusqu'à la tête de la navigation de la rivière des Français, environ 5 milles à l'est de la Baie de Cantin, et aura une longueur approximative de 50 milles.

Les soumissions seront reçues en deux formes (A et B), tel que stipulé dans un mémoire des Conditions du Contrat, lequel, ainsi que les spécifications et toute autre information, peuvent être obtenus ou vus en s'adressant au Département des Travaux Publics.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit sur les blancs imprimés et que les conditions imprimées n'aient été remplies.

(Par ordre) F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 28 mai 1878. 9-23 3-196



VENTE PUBLIQUE

De lots à Phosphate de Chaux.

Conformément à la clause 12 de l'acte 41 Viet, chap. IV, avis public est par le présent donné qu'environ onze mille acres (11,000) de terrains situés dans la région du Phosphate de Chaux, telle que définie par la Commission Géologique de la Puissance du Canada, et compris dans le Canton et le Gore de Templeton, dans Bowman, la partie Ouest de Portland, comté d'Ottawa, Province de Québec, seront offerts en vente, par enchère publique, au Palais-de-Justice de la ville de Montréal, samedi, le 6ème jour de juillet prochain.

Pour de plus amples informations concernant la désignation et la position de ces lots, s'adresser à R. Farley, éc., agent des Terres, Hull, et à C. E. Bell, agent des Terres et des Bois, ou au bureau des Terres de la Couronne, à Québec.

F. LANGELEUR, Comm. des Terres de la Couronne, Québec, 31 mai 1878.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables. 9-19 52-189

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix : Cartonné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port.

Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches) : Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché, 30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal

FAITES USAGE

SIROP EXPECTORANT, DE

L'ELIXIR TONIQUE

et du SIROP DES ENFANTS du Dr. J. EMERY CODERRE.

64, RUE ST. DENIS, Coin de la RUE DORCHESTER

A vendre chez tous les Pharmaciens.

L'OPINION PUBLIQUE

Seul Journal Français Illustré publié en Amérique,

OFFRE EN PRIME A SES ABONNÉS, CETTE ANNÉE

UN MAGNIFIQUE PORTRAIT

S. E. Mgr. CONROY,

DÉLÈGUE APOSTOLIQUE EN CANADA.

Ce superbe portrait, lithographié sur papier de luxe 15 1/2 par 21 pouces, et d'une exécution artistique irréprochable, est maintenant prêt et sera donné, d'ici au 1er juillet 1878, à tout nouvel abonné qui paiera d'avance.

Le Portrait seul vaut la moitié de l'abonnement.

S'adresser aux bureaux de L'OPINION PUBLIQUE 5 et 7, rue Bleury, Montréal.